**B. REQUÊTE EN VUE D'ÊTRE EXEMPTÉ DE L'IMPÔT FONCIER**

**[57:B:1]**

**Avis de requête**

**REMARQUE :** Le champ d'application de la requête en exemption est analysé dans la remarque précédant la section 57:A.

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

REQUÊTE

[*le texte formel précédant la requête*

*figure au chapitre 5*]

1. La requérante présente une requête en vue d'obtenir une ordonnance déclarant qu'elle est exemptée des impôts fonciers à l'égard de certaines machines et d'un certain matériel qui se trouvent dans ses locaux, conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière*, L.R.O. 1990, chap. A.31, et à ses modifications, ou toute autre ordonnance qui semble juste.

2. Les moyens à l'appui de la requête sont les suivants :

a) les machines et le matériel sont utilisés pour la fabrication mais non pour l'éclairage, le chauffage ou d'autres fins relatives aux bâtiments;

b) la requérante s'appuie sur les par. 3 (17) et 46(1) de la *Loi sur l'évaluation foncière*, L.R.O. 1990, chap. A.31, telle qu'elle est modifiée, et sur le par. 14.05(2) des Règles de procédure civile.

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée lors de l'audition de la requête :

1. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone du cabinet des procureurs*]

procureurs de la requérante